



Paris, le 13 avril 2021

A l'attention de

M. Emmanuel MACRON, *Président  
de la République*

Objet : demande de création de CSA régionaux académiques spécifiques pour les services déconcentrés et les établissements Jeunesse, Engagement et Sport

Monsieur le Président,

Dans la phase actuelle d'échanges préfigurant la mise en place, en 2023, des comités sociaux d'administration territoriaux au sein du MENJS, un arbitrage « politique » est mis en avant pour justifier l'absence d'instance régionale spécifique au réseau Jeunesse et Sports. Les Délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) et les services départementaux à la Jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) seraient dès lors considérés comme les autres services des Rectorats et DSDEN faisant fi de leurs missions spécifiques.

Cette décision, si elle perdurait, reviendrait à ignorer la dimension éducative particulière, hors temps et champ scolaire, du ministère aujourd'hui délégué aux Sports et du Secrétariat chargé de la Jeunesse et de l'engagement qui a des compétences plus larges en direction de l'Education populaire et de la Vie associative. Reconnaître la pérennité d'un CSA ministériel Jeunesse et Sports en 2023, - ce dont nous nous réjouissons - sans l'assortir d'instances régionales académiques reviendrait à faire disparaître purement et simplement à terme ce pan de service et sa mission publique complémentaire à l'Ecole, tout au long de la vie.

Le transfert de Jeunesse et Sports au MENJS a été significativement porté par les personnels non pas pour faire disparaître ce périmètre ministériel mais pour rejoindre un pôle éducatif interministériel. Quitter dans le cadre de l'Organisation Territoriale de l'Etat la sphère des ministères sociaux n'avait de sens que pour rejoindre la tutelle d'un secrétariat général de l'Education reconnaissant la spécificité éducative Jeunesse et Sports.

Jeunesse et Sports a souffert du fonctionnement en silos des DDCS/PP, de l'isolement de plus en plus problématique des établissements - Centres de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS) - qui demeureront dotés de leurs propres CSA en 2023.

Nous avons pratiqué les instances de dialogue des DDCS-PP et des DR-D-JSCS où les sujets jeunesse et sports, cohésion sociale, contrôle vétérinaires et répression des fraudes, étaient à l'ordre du jour. Nous en gardons l'expérience de frustrations, d'échanges inefficaces, et surtout d'un effacement des sujets jugés minoritaires par le poids des effectifs et le poids des BOP. Notre « intégration » dans les instances de proximité de l'Education Nationale va conduire aux mêmes effets.

Or, les services déconcentrés JES ont une dimension régionale originale dans l'organisation actuelle des services académiques et départementaux de l'éducation nationale, le dialogue social sur nos

missions et notre organisation sera traité dans des instances inadaptées : CSA académique, CSA spécial académique et CSA spécial de région académique

Placer les DRAJES en animation du réseau régional (Région académique) nécessite une coordination, mais aussi une harmonisation territoriale qui doit être accompagnée d'un dialogue social efficient. Les futurs CSA académiques et CSA spéciaux ne seront pas des lieux adaptés. Nous n'ignorons rien de leur formalisme qui ne peut intégrer le principe pourtant élémentaire à prévoir pour dynamiser les réseaux locaux Jeunesse et Sports composés de personnels administratifs, de cadres techniques et pédagogiques et d'inspection départementaux, régionaux et d'établissements. Les CREPS sont des opérateurs du réseau. Tous les personnels techniques et pédagogiques ont vocation à y dispenser des formations, via des protocoles (contrats d'objectifs et lettres de mission) qui doivent être harmonisés.

Le décompte du temps de travail, les sujétions, les éléments de rémunération, les approches déontologiques du réseau Jeunesse et Sports sont des sujets sensibles. Les différentes façons de décliner les métiers de professeurs de sport, de conseillers d'éducation populaire et de jeunesse et d'inspecteurs de la jeunesse et des sports appellent des échanges réguliers adaptés à la vie des DRAJES enfin reliées aux SDJES et CREPS. Car les missions y sont portées en complémentarité. C'est d'ailleurs à ce prix que les établissements auront un avenir d'opérateurs ouverts à la totalité du réseau JS, en y réimplantant l'éducation populaire, en reconstruisant les conseils pédagogiques académiques autour des thématiques disciplinaires et de spécialités. Tous ces sujets, constitutifs du département ministériel doivent trouver leur lieu de débat qui n'est et ne peut être celui des CSA locaux actuellement prévus. La réalité Jeunesse et Sports n'est en rien codifiée comme celle du temps scolaire. Le transfert au MENJS devrait constituer un levier pour restaurer Jeunesse et Sports, pas pour l'assimiler en lui concédant un CSA ministériel mais en oubliant son véritable échelon de dialogue social local qui est académique et de région.

Sur certains sujets liés aux missions et conditions d'emploi, aux projets de services et d'établissements concertés, toute organisation prospective du travail devrait même concevoir l'utilité de réunir des CSA en formation conjointe (CSA DRAJES/CSA CREPS) pour mieux délibérer et décliner les feuilles de routes. Ce serait d'autant plus précieux pour rationaliser la gestion des compétences.

Notre revendication de CSA académiques régionaux spéciaux est donc bâtie sur la nécessité de penser des outils de dialogue adaptés à nos réalités fonctionnelles, nos métiers et nos missions.

Nos organisations souhaitent donc que le projet d'Arrêté soumis au CTMJS du 14 avril permette la création d'un CSA académique régional JES, instance de proximité, qui décline les périmètres et compétences du CSA Ministériel Jeunesse et Sport.

Veillez agréer, monsieur le Président, nos respectueuses salutations.

L'intersyndicale

EPA-FSU : Marie-Christine Bastien [epa@epafsu.org](mailto:epa@epafsu.org)

SNEP-FSU : Gwenaëlle Natter [gwenaelle.natter@snepfusu.net](mailto:gwenaelle.natter@snepfusu.net)

SNPJS-CGT : Pierre Mourot [snpjs@ferc-cgt.org](mailto:snpjs@ferc-cgt.org)

SNAPS-UNSA : Tony Martin [tony.martin.snaps@orange.fr](mailto:tony.martin.snaps@orange.fr)

SEP-UNSA : David Durand [david.durand-sep-uns@orange.fr](mailto:david.durand-sep-uns@orange.fr)

A&I-UNSA : Yves Paploray [yves.paploray@unsa-education.org](mailto:yves.paploray@unsa-education.org)

SEJS-UNSA : Philippe Baylac [sejs.permanence@unsa-education.org](mailto:sejs.permanence@unsa-education.org)

Solidaires JS : Raphael Millon [solidairesjs@net-c.com](mailto:solidairesjs@net-c.com)



Paris, le 13 avril 2021

A l'attention de

M. Jean CASTEX, Premier ministre

Objet : demande de création de CSA régionaux académiques spécifiques pour les services déconcentrés et les établissements Jeunesse, Engagement et Sport

Monsieur le Premier Ministre,

Dans la phase actuelle d'échanges préfigurant la mise en place, en 2023, des comités sociaux d'administration territoriaux au sein du MENJS, un arbitrage « politique » est mis en avant pour justifier l'absence d'instance régionale spécifique au réseau Jeunesse et Sports. Les Délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) et les services départementaux à la Jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) seraient dès lors considérés comme les autres services des Rectorats et DSDEN faisant fi de leurs missions spécifiques.

Cette décision, si elle perdurait, reviendrait à ignorer la dimension éducative particulière, hors temps et champ scolaire, du ministère aujourd'hui délégué aux Sports et du Secrétariat chargé de la Jeunesse et de l'engagement qui a des compétences plus larges en direction de l'Education populaire et de la Vie associative. Reconnaître la pérennité d'un CSA ministériel Jeunesse et Sports en 2023, - ce dont nous nous réjouissons - sans l'assortir d'instances régionales académiques reviendrait à faire disparaître purement et simplement à terme ce pan de service et sa mission publique complémentaire à l'Ecole, tout au long de la vie.

Le transfert de Jeunesse et Sports au MENJS a été significativement porté par les personnels non pas pour faire disparaître ce périmètre ministériel mais pour rejoindre un pôle éducatif interministériel. Quitter dans le cadre de l'Organisation Territoriale de l'Etat la sphère des ministères sociaux n'avait de sens que pour rejoindre la tutelle d'un secrétariat général de l'Education reconnaissant la spécificité éducative Jeunesse et Sports.

Jeunesse et Sports a souffert du fonctionnement en silos des DDCS/PP, de l'isolement de plus en plus problématique des établissements - Centres de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS) - qui demeureront dotés de leurs propres CSA en 2023.

Nous avons pratiqué les instances de dialogue des DDCS-PP et des DR-D-JSCS où les sujets jeunesse et sports, cohésion sociale, contrôle vétérinaires et répression des fraudes, étaient à l'ordre du jour. Nous en gardons l'expérience de frustrations, d'échanges inefficaces, et surtout d'un effacement des sujets jugés minoritaires par le poids des effectifs et le poids des BOP. Notre « intégration » dans les instances de proximité de l'Education Nationale va conduire aux mêmes effets.

Or, les services déconcentrés JES ont une dimension régionale originale dans l'organisation actuelle des services académiques et départementaux de l'éducation nationale, le dialogue social sur nos

missions et notre organisation sera traité dans des instances inadaptées : CSA académique, CSA spécial académique et CSA spécial de région académique

Placer les DRAJES en animation du réseau régional (Région académique) nécessite une coordination, mais aussi une harmonisation territoriale qui doit être accompagnée d'un dialogue social efficient. Les futurs CSA académiques et CSA spéciaux ne seront pas des lieux adaptés. Nous n'ignorons rien de leur formalisme qui ne peut intégrer le principe pourtant élémentaire à prévoir pour dynamiser les réseaux locaux Jeunesse et Sports composés de personnels administratifs, de cadres techniques et pédagogiques et d'inspection départementaux, régionaux et d'établissements. Les CREPS sont des opérateurs du réseau. Tous les personnels techniques et pédagogiques ont vocation à y dispenser des formations, via des protocoles (contrats d'objectifs et lettres de mission) qui doivent être harmonisés.

Le décompte du temps de travail, les sujétions, les éléments de rémunération, les approches déontologiques du réseau Jeunesse et Sports sont des sujets sensibles. Les différentes façons de décliner les métiers de professeurs de sport, de conseillers d'éducation populaire et de jeunesse et d'inspecteurs de la jeunesse et des sports appellent des échanges réguliers adaptés à la vie des DRAJES enfin reliées aux SDJES et CREPS. Car les missions y sont portées en complémentarité. C'est d'ailleurs à ce prix que les établissements auront un avenir d'opérateurs ouverts à la totalité du réseau JS, en y réimplantant l'éducation populaire, en reconstruisant les conseils pédagogiques académiques autour des thématiques disciplinaires et de spécialités. Tous ces sujets, constitutifs du département ministériel doivent trouver leur lieu de débat qui n'est et ne peut être celui des CSA locaux actuellement prévus. La réalité Jeunesse et Sports n'est en rien codifiée comme celle du temps scolaire. Le transfert au MENJS devrait constituer un levier pour restaurer Jeunesse et Sports, pas pour l'assimiler en lui concédant un CSA ministériel mais en oubliant son véritable échelon de dialogue social local qui est académique et de région.

Sur certains sujets liés aux missions et conditions d'emploi, aux projets de services et d'établissements concertés, toute organisation prospective du travail devrait même concevoir l'utilité de réunir des CSA en formation conjointe (CSA DRAJES/CSA CREPS) pour mieux délibérer et décliner les feuilles de routes. Ce serait d'autant plus précieux pour rationaliser la gestion des compétences.

Notre revendication de CSA académiques régionaux spéciaux est donc bâtie sur la nécessité de penser des outils de dialogue adaptés à nos réalités fonctionnelles, nos métiers et nos missions.

Nos organisations souhaitent donc que le projet d'Arrêté soumis au CTMJS du 14 avril permette la création d'un CSA académique régional JES, instance de proximité, qui décline les périmètres et compétences du CSA Ministériel Jeunesse et Sport.

Veillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, nos respectueuses salutations.

L'intersyndicale

EPA-FSU : Marie-Christine Bastien [epa@epafsu.org](mailto:epa@epafsu.org)

SNEP-FSU : Gwenaëlle Natter [gwenaelle.natter@snepfusu.net](mailto:gwenaelle.natter@snepfusu.net)

SNPJS-CGT : Pierre Mouroit [snpjjs@ferc-cgt.org](mailto:snpjjs@ferc-cgt.org)

SNAPS-UNSA : Tony Martin [tony.martin.snaps@orange.fr](mailto:tony.martin.snaps@orange.fr)

SEP-UNSA : David Durand [david.durand-sep-unsa@orange.fr](mailto:david.durand-sep-unsa@orange.fr)

A&I-UNSA : Yves Paploray [yves.paploray@unsa-education.org](mailto:yves.paploray@unsa-education.org)

SEJS-UNSA : Philippe Baylac [sejs.permanence@unsa-education.org](mailto:sejs.permanence@unsa-education.org)

Solidaires JS : Raphael Millon [solidairesjs@net-c.com](mailto:solidairesjs@net-c.com)



Paris, le 13 avril 2021

A l'attention de

*M. Jean-Michel BLANQUER,  
Ministre de l'Education Nationale,  
de la Jeunesse et des Sports*

*Mme Roxana MARACINEANU,  
Ministre déléguée aux Sports*

*Mme Sarah EL HAIRY, secrétaire  
d'Etat chargée de la Jeunesse*

Objet : demande de création de CSA régionaux académiques spécifiques pour les services déconcentrés et les établissements Jeunesse, Engagement et Sport

Monsieur le Ministre,

Madame la Ministre déléguée aux sports,

Madame, la Secrétaire d'Etat,

Dans la phase actuelle d'échanges préfigurant la mise en place, en 2023, des comités sociaux d'administration territoriaux au sein du MENJS, un arbitrage « politique » est mis en avant pour justifier l'absence d'instance régionale spécifique au réseau Jeunesse et Sports. Les Délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) et les services départementaux à la Jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) seraient dès lors considérés comme les autres services des Rectorats et DSDEN faisant fi de leurs missions spécifiques.

Cette décision, si elle perdurait, reviendrait à ignorer la dimension éducative particulière, hors temps et champ scolaire, du ministère aujourd'hui délégué aux Sports et du Secrétariat chargé de la Jeunesse et de l'engagement qui a des compétences plus larges en direction de l'Education populaire et de la Vie associative. Reconnaître la pérennité d'un CSA ministériel Jeunesse et Sports en 2023, - ce dont nous nous réjouissons - sans l'assortir d'instances régionales académiques reviendrait à faire disparaître purement et simplement à terme ce pan de service et sa mission publique complémentaire à l'Ecole, tout au long de la vie.

Le transfert de Jeunesse et Sports au MENJS a été significativement porté par les personnels non pas pour faire disparaître ce périmètre ministériel mais pour rejoindre un pôle éducatif interministériel. Quitter dans le cadre de l'Organisation Territoriale de l'Etat la sphère des ministères sociaux n'avait de sens que pour rejoindre la tutelle d'un secrétariat général de l'Education reconnaissant la spécificité éducative Jeunesse et Sports.

Jeunesse et Sports a souffert du fonctionnement en silos des DDCS/PP, de l'isolement de plus en plus problématique des établissements - Centres de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS) - qui demeureront dotés de leurs propres CSA en 2023.

Nous avons pratiqué les instances de dialogue des DDCS-PP et des DR-D-JSCS où les sujets jeunesse et sports, cohésion sociale, contrôle vétérinaires et répression des fraudes, étaient à l'ordre du jour. Nous en gardons l'expérience de frustrations, d'échanges inefficaces, et surtout d'un effacement des sujets jugés minoritaires par le poids des effectifs et le poids des BOP. Notre « intégration » dans les instances de proximité de l'Education Nationale va conduire aux mêmes effets.

Or, les services déconcentrés JES ont une dimension régionale originale dans l'organisation actuelle des services académiques et départementaux de l'éducation nationale, le dialogue social sur nos missions et notre organisation sera traité dans des instances inadaptées : CSA académique, CSA spécial académique et CSA spécial de région académique

Placer les DRAJES en animation du réseau régional (Région académique) nécessite une coordination, mais aussi une harmonisation territoriale qui doit être accompagnée d'un dialogue social efficient. Les futurs CSA académiques et CSA spéciaux ne seront pas des lieux adaptés. Nous n'ignorons rien de leur formalisme qui ne peut intégrer le principe pourtant élémentaire à prévoir pour dynamiser les réseaux locaux Jeunesse et Sports composés de personnels administratifs, de cadres techniques et pédagogiques et d'inspection départementaux, régionaux et d'établissements. Les CREPS sont des opérateurs du réseau. Tous les personnels techniques et pédagogiques ont vocation à y dispenser des formations, via des protocoles (contrats d'objectifs et lettres de mission) qui doivent être harmonisés.

Le décompte du temps de travail, les sujétions, les éléments de rémunération, les approches déontologiques du réseau Jeunesse et Sports sont des sujets sensibles. Les différentes façons de décliner les métiers de professeurs de sport, de conseillers d'éducation populaire et de jeunesse et d'inspecteurs de la jeunesse et des sports appellent des échanges réguliers adaptés à la vie des DRAJES enfin reliées aux SDJES et CREPS. Car les missions y sont portées en complémentarité. C'est d'ailleurs à ce prix que les établissements auront un avenir d'opérateurs ouverts à la totalité du réseau JS, en y réimplantant l'éducation populaire, en reconstruisant les conseils pédagogiques académiques autour des thématiques disciplinaires et de spécialités. Tous ces sujets, constitutifs du département ministériel doivent trouver leur lieu de débat qui n'est et ne peut être celui des CSA locaux actuellement prévus. La réalité Jeunesse et Sports n'est en rien codifiée comme celle du temps scolaire. Le transfert au MENJS devrait constituer un levier pour restaurer Jeunesse et Sports, pas pour l'assimiler en lui concédant un CSA ministériel mais en oubliant son véritable échelon de dialogue social local qui est académique et de région.

Sur certains sujets liés aux missions et conditions d'emploi, aux projets de services et d'établissements concertés, toute organisation prospective du travail devrait même concevoir l'utilité de réunir des CSA en formation conjointe (CSA DRAJES/CSA CREPS) pour mieux délibérer et décliner les feuilles de routes. Ce serait d'autant plus précieux pour rationaliser la gestion des compétences.

Notre revendication de CSA académiques régionaux spéciaux est donc bâtie sur la nécessité de penser des outils de dialogue adaptés à nos réalités fonctionnelles, nos métiers et nos missions.

Nos organisations souhaitent donc que le projet d'Arrêté soumis au CTMJS du 14 avril permette la création d'un CSA académique régional JES, instance de proximité, qui décline les périmètres et compétences du CSA Ministériel Jeunesse et Sport.



Veillez agréer, monsieur le ministre, madame la ministre déléguée, madame la secrétaire d'Etat nos respectueuses salutations.

L'intersyndicale

EPA-FSU : Marie-Christine Bastien [epa@epafsu.org](mailto:epa@epafsu.org)

SNEP-FSU : Gwenaëlle Natter [gwenaelle.natter@snepfsu.net](mailto:gwenaelle.natter@snepfsu.net)

SNPJS-CGT : Pierre Mouroit [snpjcs@ferc-cgt.org](mailto:snpjcs@ferc-cgt.org)

SNAPS-UNSA : Tony Martin [tony.martin.snaps@orange.fr](mailto:tony.martin.snaps@orange.fr)

SEP-UNSA : David Durand [david.durand-sep-unsas@orange.fr](mailto:david.durand-sep-unsas@orange.fr)

A&I-UNSA : Yves Paploray [yves.paploray@unsas-education.org](mailto:yves.paploray@unsas-education.org)

SEJS-UNSA : Philippe Baylac [sejs.permanence@unsas-education.org](mailto:sejs.permanence@unsas-education.org)

Solidaires JS : Raphael Millon [solidairesjs@net-c.com](mailto:solidairesjs@net-c.com)